



OFFICE NOTARIAL
DE
PUY L'EVEQUE

NOTAIRES

David PERROT
NOTAIRE
successeur de Me Serge GUERIN

Marie-Christine AYROLES
NOTAIRE

BUREAU PRINCIPAL

7 avenue de la Gare
46700 PUY L'EVEQUE

Tél : 05 65 36 06 70
Fax : 05 65 21 31 47

office.puyleveque.46018@notaires.fr

Bureau annexe
21 Av du Colonel Pardes
46220 PRAYSSAC

(privé) 25000 Zakelyk
6120 privé.

LOT OF CARP
842 route de pis

46700 VIRE-SUR-LOT

Puy l'Evêque, le 28 janvier 2026

Dossier suivi par
Ludovic TOMASSI
ludovic.tomassi.46018@notaires.fr
FONDS DE COMMERCE STELMA Joaschim / SAS LOT OF CARP
208841 /DP /LT

Monsieur,

Je vous confirme le rendez-vous pour la signature de la vente en référence au
vendredi 30 janvier 2026 à 10 heures en l'office notarial.

Le décompte financier de votre acquisition se décompose comme suit :

Prix de vente:		100.000,00 €
Frais à ajouter :		
- Frais d'achat (sauf à parfaire ou à diminuer)	6.770,00 €	
Ensemble	6.770,00 €	6.770,00 €
Total des dépenses		106.770,00 €
Sommes à déduire :		
- Acompte	20.000,00 €	
- Provision sur frais versée à ce jour	350,00 €	
Ensemble	20.350,00 €	- 20.350,00 €
Versement à la signature		86.420,00 €

Je vous remercie de faire établir par votre banque un virement d'un montant de
86.420,00 euros à porter au crédit de mon compte avant le rendez-vous de signature.

J'attire votre attention sur le fait que l'envoi d'un virement, lorsqu'il ne résulte
pas d'un prêt bancaire, doit être accompagné d'une attestation de provenance de fonds
établie par la banque émettrice du virement.

Je vous invite à vous rapprocher rapidement de votre établissement bancaire car
il lui est nécessaire d'avoir un certain délai pour procéder à ce mode de paiement.

**Le mode de règlement par virement nous est imposé par l'article 10 de la loi
numéro 2011-331 du 28 mars 2011, à l'exclusion de tout autre mode de paiement.**

Pour le rendez-vous de signature, il faudra vous munir d'une pièce d'identité en
cours de validité, dont je conserverai copie, ainsi que d'un relevé d'identité bancaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/o Maître DAVID PERROT

Réception de 10H à 12H et de 14H à 18H du lundi au vendredi.
Etude fermée le samedi.

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté.